

I.CERAM

Société anonyme

1, rue Columbia

87000 Limoges

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

I.CERAM

Société anonyme

1, rue Columbia

87000 Limoges

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société I.CERAM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société I.CERAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

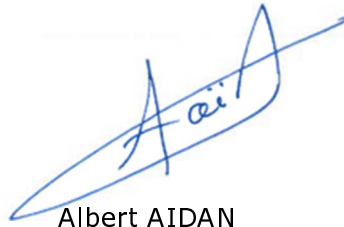
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. AIDAN', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

Albert AIDAN



SA I.CERAM

PARC D ESTER

1 RUE COLUMBIA

87068 LIMOGES CEDEX

COMPTES CONSOLIDES

au 31/12/2019

Activité : Fabrication appareils médicochirurgicaux

SOMMAIRE

BILAN	PAGE 3
COMPTE DE RESULTAT	PAGE 4
TABLEAU DES FLUX	PAGE 5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	PAGES 6 ET S.

BILAN CONSOLIDE

Présenté en Euros

ACTIF	31/12/19	31/12/18
	Net	Net
Actif immobilisé		
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	394 926	459 487
Immobilisations corporelles	2 463 967	2 735 568
Immobilisations financières	414 979	345 079
Titres mis en équivalence	23 474	4 139
Actif circulant		
Stocks et en-cours	1 894 508	2 121 563
Clients et comptes rattachés	417 824	537 010
Autres créances et comptes de régularisations	864 022	1 577 373
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	124 944	1 780 551
TOTAL DE L'ACTIF	6 598 644	9 560 770
PASSIF	31/12/19	31/12/18
Capitaux propres (part du groupe)		
Capital	590 914	590 914
Prime d'émission	6 725 074	9 432 970
Réserves et résultats consolidés	-3 210 937	-3 134 842
Autres		
Total des Capitaux Propres	4 105 051	6 889 042
Intérêts minoritaires	1 401	1 150
Autres fonds propres	25 000	50 000
Provisions	57 018	61 047
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	1 270 196	1 455 112
Fournisseurs et comptes rattachés	656 599	471 518
Autres dettes et comptes de régularisations	483 379	632 900
TOTAL DU PASSIF	6 598 644	9 560 770

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Présenté en Euros

	31/12/19	31/12/18
Chiffres d'affaires	1 623 667	1 489 446
Autres produits d'exploitation	208 595	758 383
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 832 262	2 247 830
Achats consommés	588 585	510 866
Frais de personnel	1 596 650	1 873 410
Autres charges d'exploitation	1 381 419	1 653 804
Impôts et taxes	74 862	137 407
Dotations aux amortissements et provisions	847 445	780 329
CHARGES D'EXPLOITATION	4 488 961	4 955 816
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 656 699	-2 707 986
Produits financiers	3 551	8 557
Charges financières	154 285	85 141
RESULTAT FINANCIER	-150 734	-76 584
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	-2 807 433	-2 784 571
Charges et produits exceptionnels	94 903	184 839
Produits / charges d'impôts sur les résultats	-19 888	-107 899
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	-2 692 642	-2 491 832
Dotation amortissement écart d'acquisition	0	0
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	71 424	139 768
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-2 764 066	-2 631 600
Intérêts minoritaires	767	564
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-2 764 833	-2 632 164
Résultat par actions	-0,47	-0,45
Résultat dilué par action	-0,47	-0,45

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En euros	du 01/01/2019 au 31/12/2019	Exercice Précédent 31/12/18
Résultat net des sociétés intégrées	-2 764	-2 632
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</u>		
Amortissements et provisions	808	587
Variation des impôts différés	-18	-108
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	138	146
Plus-values de cession, nettes d'impôt	10	-26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-1 826	-2 033
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 019	-603
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-807	-2 637
<u>Acquisitions d'immobilisations</u>		
Subvention d'investissement	0	67
Cessions d'immobilisations	11	0
Variation de périmètre	0	-50
Produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisé	0	32
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-572	-752
<u>Augmentation de capital</u>		
Prise de participation dans société en équivalence	-67	3 109
Remboursement des avances conditionnées		
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-224	-202
Autres flux liée aux opérations de financement (Crédit-Bail)	53	-115
Nouveaux emprunts et dettes financières	30	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-208	2 792
Variation de trésorerie	-1 587	-597
Trésorerie à l'ouverture	1 712	2 308
Trésorerie nette à la clôture	125	1 712

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers présentant les comptes consolidés pour la période de 12 mois du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes sont présentés en euros.

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe I.CERAM clos au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le plan comptable général, le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice,
- Indépendance des exercices.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Continuité d'exploitation :

Depuis sa création, la société a financé ses activités et en particulier sa recherche et développement au moyen de trois augmentations de capital et du crédit d'impôt recherche, le financement de son outil de production par des subventions, emprunts, avances remboursables. En continuité depuis 2015, sur 2019 la société a procédé avec succès aux premières implantations d'une cranioplastie CERAMIL® chargée en antibiotique au niveau de la voute crânienne chez un jeune patient (14 ans) victime d'un accident de la route en Afrique du Sud, d'un implant fémoral CERAMIL® chargé en antibiotique dans le fémur d'une patiente atteinte d'une infection osseuse liée à un staphylocoque doré, du sternum CERAMIL® au Canada chez une patiente atteinte d'une tumeur sternale et enfin de la première pose d'un sternum en

céramique poreuse en Allemagne. À ce jour, la Société par le développement de sa céramique chargée ou non en molécules actives, continue sa stratégie fondée sur la recherche et le développement, qui vise à se développer sur des marchés actuellement non pourvus, à cout de santé public qui ce compte par plusieurs centaine de millier d'euros. En s'appuyant sur une technologie de rupture, sans concurrent, et pour lesquels une demande existe de la part des chirurgiens en manque de réponses pour certains de leurs patients à lourds traitements chirurgicaux la société a progressé sur ce nouveau marché de plus de 66%.

En outre, entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sont survenus la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Dans ce contexte et au mieux de l'information disponible à date, la société a mis à jour ses prévisions de trésorerie sur la base de prévisions d'activité en légère croissance par rapport à l'exercice 2019 et d'un plan ambitieux de réduction des dépenses qui comprend entre autres le non-remplacement de certains départs, du chômage partiel, des baisses des achats des baisses matières et de frais généraux (impact sur la trésorerie 2020 estimé entre 1 M€ et 1,2 M€).

Les flux opérationnels prévisionnels et le niveau de trésorerie à date d'arrêté des comptes étant insuffisants pour financer l'activité et développer la stratégie de recherche et développement de la société au cours des douze prochains mois, la direction a engagé des discussions avec ses différents partenaires pour trouver des solutions telles que :

- les reports des échéances de crédit-baux de 6 à 9 mois avec prolongation des durées dans le temps ;
- le report des échéances des prêts BPI et de l'avance remboursable de la région Nouvelle-Aquitaine sur 2021;
- le décalage de 6 mois du paiement des cotisations URSSAF avec rééchelonnement sur 12 mois ;
- souscription du prêt garanti par l'état d'un montant de 25 % du chiffre d'affaires 2019 ;
- le remboursement par la société Investissement Développement du solde du compte courant au 31 décembre 2019.

Ces reports ou financements sont intégrés dans les prévisions de trésorerie à hauteur de 1,1 m€. La société estime que leur réalisation est probable mais ils sont toujours en négociation à la date d'arrêté des comptes.

Par ailleurs, l'actionnaire majoritaire (la holding Investissement Développement qui détient 53% du Capital de I.Ceram), s'est engagée à soutenir le groupe afin qu'elle puisse faire face à ses engagements. Elle s'engage de continuer à la soutenir afin qu'elle puisse faire face à ses engagements et ainsi poursuivre le plus normalement son activité, voir prendre part financièrement à d'éventuels plans de restructuration que le groupe ne pourrait financer elle-même et ce jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31/12/2020.

Enfin, la société ne s'interdit pas d'étudier différentes options de financement (dette ou capital) afin d'adapter à plus long terme sa structure financière à ses besoins.

Sur cette base, la direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si l'ensemble de ces hypothèses ne se réalisait pas la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables français, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer alors inappropriée.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables et qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent :

- La valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels,
- Les provisions sur immobilisations, stocks et créances clients,
- Le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Principes généraux de consolidation

- Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.Ceram a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

I.Ceram SRO, I.Ceram PT, I.Ceram U.F. et Limousine de Brevet, filiales du groupe, sont donc intégrées globalement.

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.Ceram a, directement ou indirectement, une influence notable dans le capital social sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence (I.Ceram South Africa, Addidream et Dussartre).

- Date de clôture des comptes

La société I.Ceram et ses filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Principes comptables appliqués

1. Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours de clôture de la période concernée ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les écarts de conversion sont présentés en capitaux propres.

2. Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- Le retraitement des contrats de location financement :
 - o par l'activation des immobilisations concernées,
 - o la constatation de la dette liée aux immobilisations concernées,
- La comptabilisation des écarts de conversion actif et passif en charges et produits de la période.

3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Les filiales I.Ceram PT et I.Ceram U.F. étant détenues à 100% par le groupe, aucun intérêt minoritaire est comptabilisé dans les états financiers au 31 décembre 2019.

Les sociétés Limousine de Brevet et I.Ceram SRO étant détenues à 95%, des intérêts minoritaires sont pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2019.

4. Ecart d'acquisition

Lors de l'achat de 95% des parts de la société Limousine de Brevet, un écart d'acquisition a été constaté pour un montant de 177 184 € ; compte tenu de l'activité de la société Limousine de Brevet, limitée à la simple possession du brevet de céramique d'alumine poreuse, déposé auprès de l'INPI, cet écart d'acquisition a été affecté à l'actif consolidé dans la rubrique « brevets » et a fait l'objet d'un amortissement sur 7 ans. La dotation aux amortissements comptabilisée en 2019 s'est élevée à 25 312 €.

Le fonds de commerce racheté à l'origine à la société MIL auprès du tribunal de commerce pour 10 000 € a été reclassé en écart d'acquisition et amorti pour sa totalité.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels,
- les marques EPB et I.CERAM,

Les logiciels sont amortis sur 1 à 3 années.

La marque EPB (embout protecteur de broche) a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 40 000 € par an qui porte la provision totale à 200 000 € ; en effet, le développement d'un nouveau produit (embout protecteur de broche à méplats), qui sera commercialisé sous une nouvelle marque, conduira à terme à la disparition de cette marque.

Les coûts de développement ne sont pas activés et sont comptabilisés en charges ; corrélativement, les crédits d'impôts recherche reçus au titre des dépenses engagées par le groupe sont comptabilisés en produits d'exploitation.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 modifié relative à la capitalisation des contrats de crédit-bail qualifiés de location financement. Les contrats de location financement sont retraités selon les critères suivants :

- La charge financière, si elle n'est pas stipulée au contrat, est calculée en appliquant un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat,
- Les redevances enregistrées dans les comptes individuels sont annulées par la contrepartie d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt,
- Les biens concernés sont amortis selon les principes comptables du Groupe,
- Les biens sont immobilisés selon la valeur stipulée au contrat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| - Matériels et outillages industriels | 2 à 5 ans |
| - Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
| - Matériels de transport | 3 à 5 ans |
| - Matériels de bureau | 3 à 10 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |

Dépréciation des actifs :

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif),
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
- Les changements normatifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement,
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif,
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions,
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Ces tests ont démontrés que les ancillaires présents dans les immobilisations en-cours depuis 3 ans doivent être dépréciés à hauteur de 25 %. Une dépréciation complémentaire de 25 % par an sera effectuée par année de présence dans les immobilisations en-cours jusqu'à atteindre une dépréciation de 100 %.

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées principalement de comptes courants des sociétés intégrés en équivalence et de dépôts de garantie.

8. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant :

- les consommations,
- les charges directes et indirectes de production,
- les amortissements des biens concourant à la production.

Les en-cours de production sont évalués en fonction du stade d'achèvement à la date d'inventaire.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, selon que :

- la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus serait supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente,
- des produits finis non vendus sont devenus obsolètes par rapport au marché,
- les produits ne sont plus autorisés sur le marché,
- les possibilités de vente des produits finis ou des marchandises, ou que les possibilités de consommation des matières premières sont devenues faibles.

Les impacts liés à d'éventuels dépassements de dates de péremption sont considérés après étude comme marginaux en termes de risque de dépréciation, la plupart de ces produits pouvant être remis dans le circuit de production et le circuit de commercialisation.

9. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors de la déclaration d'utilisation par les chirurgiens ou lors du transfert de propriété (cf § 15 – chiffre d'affaires).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur de la créance et la valeur probable de réalisation.

10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise,
- Des passifs liés à une obligation de l'entreprise à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

11. Provisions hors bilan pour indemnités de départ en retraite et engagements similaires

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements hors bilan s'élevaient au 31 décembre 2019 à 17 536 €.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2019
- o Taux d'actualisation : 1,57 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans
- o Convention collective : Métallurgie
- o Table de mortalité : TPRV 93

Le salarié qui partira en retraite, de son initiative ou de celle de l'employeur à un âge égal ou supérieur à 62 ans, recevra une indemnité de départ à la retraite dont le taux et les modalités sont fixés comme suit (application de la convention collective de la Métallurgie) :

- 1/10ème de mois par année d'ancienneté de 2 à 10 ans
- 1 mois 1/2 après 10 ans
- 2 mois après 15 ans
- 2 mois 1/2 après 20 ans
- 3 mois après 25 ans
- 3 mois 1/2 après 30 ans
- 4 mois après 35 ans

Il n'est pas tenu compte de la présence postérieure au 62^{ème} anniversaire.

Les engagements liés aux salariés des filiales ne sont pas évalués en l'absence de salariés dans ces sociétés.

12. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

13. Avances conditionnées et avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « avances conditionnées » en autres fonds propres.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses ».

14. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante du groupe consolidé.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

15. Chiffre d'affaires

En règle générale, les produits sont mis en prêt sur une période maximale de 30 jours auprès de clients occasionnels alors que pour les clients réguliers ils sont mis en dépôts permanent.

Les clients utiliseront, à l'intérieur des « kits » mis à disposition, les produits adaptés à l'opération envisagée.

Seuls les produits commandés ou effectivement implantés sur les patients sont facturés sur la base de la déclaration d'utilisation faite par le client.

Un inventaire pour contrôle des stocks en dépôt est effectué de façon périodique. L'écart constaté lui est facturé.

Le chiffre d'affaires se décompose par :

1. Les « ventes de marchandises » correspondent à la vente d'implants orthopédiques de négoce auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire.
2. La « Production vendue de biens » correspond à la vente d'implants orthopédiques vendus sous la marque I.Ceram auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire, d'instruments chirurgicaux fabriqués par Dussartre, et d'instruments ou d'implants médicaux en 3D fabriqués par Addidream.
3. La « Production vendue de services » est principalement constituée de prestations liées à des commissions sur le chiffre d'affaire de négoce non facturées en direct par la société ainsi que de réparations d'instruments chirurgicaux.

16. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants.

17. Dépenses de recherche et développement

Le groupe I.CERAM a fait le choix de comptabiliser l'ensemble des dépenses de recherche et développement en charges dès lors qu'elles font l'objet de demande de crédits d'impôt recherche.

Le montant des coûts de développement inscrits en charges s'est élevé à plus de 1 150 K€ pour 12 mois (montant des dépenses ayant servi de base au calcul des crédits d'impôts).

18. Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche (CIR).

Le CIR est calculé par année civile et s'impute, le cas échéant, sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise.

Le CIR afférent à 2019 a été comptabilisé à la clôture de l'exercice pour un montant de 430 000 €.

Cependant le compte de résultat fait apparaître un montant de 235 051 €. La différence résulte d'un redressement de l'Administration fiscale consécutif à la subvention d'investissement non déduite en totalité sur les années 2017 et 2018. Cependant, elle reconnaît le caractère innovant de l'intégralité de nos projets présentés dans le cadre de nos demandes liés au CII-CIR.

L'entreprise, ne payant actuellement aucun impôt sur les sociétés, demande le remboursement du CIR.

19. Impôt sur les résultats

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par l'entreprise peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Le Groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale. Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Etablissement de la preuve d'impôt

La preuve d'impôt correspond au rapprochement entre la charge d'impôt total comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

20. Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe comprend les sociétés suivantes :

- **I.Ceram** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.Ceram SRO** : filiale installée en République Tchèque et détenue à 95% par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire tchèque.
- **I.Ceram PT** : filiale installée au Portugal, créée en mai 2016 et détenue à 100% par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire portugais.
- **I.Ceram UF** : filiale installée à Limoges, créée en juillet 2016 et détenue à 100% par I.Ceram. Cette société a pour objet de porter un projet de construction d'un nouvel ensemble immobilier. L'objectif est d'une part le renforcement des capacités industrielles, technologiques, sociétales et commerciales d'I.Ceram et d'autre part la volonté de faire de ce nouveau site une vitrine de sa qualité, sa rigueur et son savoir-faire au travers d'un showroom accueillant ses visiteurs.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Limoges, détenue à 95% par I.Ceram et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.
- **ADDIDREAM** : société installée à Limoges, détenue à 49% par I.Ceram et ayant pour objet la conception et la fabrication par impression 3D d'instruments et d'implants d'essais pour le domaine médical en général et pour le domaine de l'orthopédie en particulier. La société est une SAS au capital de 336 000€, créée le 5 décembre 2017, enregistrée sous le n° 833 772 445 auprès du tribunal de commerce de Limoges.
- **I.Ceram SOUTH AFRICA** : société de droit sud africain, installée à Bloemfontein, détenue à 33,33% par I.Ceram et ayant pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram, sur le territoire de l'Afrique du Sud. Cette société est enregistrée sous le n°2016 / 404980 / 07 auprès de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle d'Afrique du Sud à Prétoria.
- **DUSSARTRE** : société détenue à 41,18% par I.Ceram et ayant pour objet la fabrication et la réparation d'instruments chirurgicaux dans tous les domaines de la santé. La société est une SAS au capital de 17 000 €, créée le 31 janvier 2018, enregistrée sous le n° 835 036 120 auprès du tribunal de commerce de Limoges.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

AU COURS DE L'EXERCICE

Augmentation de capital dans Addidream :

Addidream est une filiale spécialisée dans la fabrication d'instruments chirurgicaux.

La société a procédé à une augmentation de capital, au mois de décembre 2019, à hauteur de 136 000 € afin de porter son capital à 336 000 €. I.Ceram a gardé son pourcentage de participation de 49 % en apportant 66 640 € par intégration de compte courant.

Éléments relatifs à l'exploitation :

La société poursuit ses activités en matière de recherche et développement de nouveaux produits.

La société a continué les travaux de recherches entreprises sur de nouvelles technologies et produits, avec le concours d'un comité scientifique. Il est composé de chirurgiens et de spécialistes issus des établissements de santé publics ou privés et d'universitaires.

Un implant Ceramil® chargé en antibiotique a été posé lors d'une cranioplastie chez un jeune patient (14 ans) victime d'un accident de la route fin 2018. L'opération a été réalisée le 14 mars 2019 à Durban (Afrique du Sud) par le Dr Jason Coventry (neurochirurgien).

Un implant fémoral Ceramil® chargé en antibiotique a été posé pour traiter une infection osseuse chronique (ostéomyélite) liée à un staphylocoque doré. Cette infection lourde et difficile à traiter menaçait le pronostic fonctionnel du patient (amputation) mais également le pronostic vital en risquant à tout moment un choc septique.

Un implant Ceramil® a été posé au Canada et en Allemagne pour la première fois. Ces poses attestent de la fiabilité et de la qualité du sternum Ceramil® et démontrent également la rupture technologique mise au point par I.Ceram.

Financement en crédit bail d'une unité de production

La société a été financée via un crédit-bail pour la somme de 248 000 € pour l'acquisition d'une DMU 50. L'opération a eu lieu le 01 janvier 2019.

Procédure judiciaire :

A l'exception d'un contentieux prud'homale, il n'existe pas à ce jour, à la connaissance des dirigeants de la société I.Ceram, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

FAITS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019

Crise liée au Covid-19

Postérieurement à l'établissement de sa cartographie des risques, la crise sanitaire liée au Covid-19 a pris de l'ampleur et est devenue mondiale. A la date d'arrêté des comptes, le Groupe a limité au maximum les activités au sein de la Société de manière à préserver la santé de ses collaborateurs et mettre en place les conditions permettant de travailler avec le maximum de sécurité ou de télétravailler lorsque les activités le permettent.

A ce stade de la pandémie, il est impossible d'évaluer la durée de la crise, ainsi que ses impacts sur le chiffre d'affaires et les coûts du Groupe. Toutes les mesures sont prises pour s'adapter au mieux aux consignes gouvernementales et maintenir certaines activités chaque fois que les moyens nécessaires et les conditions de sécurité pour nos collaborateurs sont réunis.

A ce jour, le Groupe a continué à maintenir l'ensemble des livraisons de ses produits aux centres hospitaliers et distributeurs tout en se prémunissant contre de futures pénuries en maintenant sa production afin de pouvoir répondre aux surplus de commandes post-pandémie.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM, comprend cinq sociétés consolidées par intégration globale et trois sociétés consolidées par mise en équivalence.

4.1. Périmètre de consolidation

Société	Adresse	N° de SIRET	2019	2020	Méthode de consolidation
I.CERAM	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	487 597 569 00028	100%	100%	Intégration Globale
I.CERAM SRO	Pobrezni 3, 186 00 Praha 8 - Karlin, CZ	61465631	95%	95%	Intégration Globale
I.CERAM PT	1203 Avenida da Boavista, 6ème étage- salle 607, 4100-130 Porto, Portugal	513 955 798	100%	100%	Intégration Globale
I.CERAM U.F.	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	821 592 516 00016	100%	100%	Intégration Globale
LIMOUSINE DE BREVET	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	480 577 345 00014	95%	95%	Intégration Globale
ADDIDREAM	4, rue Albrecht Zone Nord 87280 LIMOGES	833 772 445 00015	49%	49%	Mise en équivalence
I.CERAM SOUTH AFRICA	PO BOX 43496, Heuwelsig, Free State 9332	2016 / 404980 / 07	33,1/3%	33,1/3%	Mise en équivalence
DUSSARTRE	Les Allois – 87400 LA GENEYTOUSE	835 036 120 00011	41,18%	41,18%	Mise en équivalence

4.2. Mouvement de l'exercice

Non applicable.

5. NOTES SUR LES COMPTES

Note 5.1 – Immobilisations

Etat des immobilisations

Présenté en Euros

Valeur brute des immobilisations	Début d'exercice	Augmentation	Reclassement	Diminution	Fin d'exercice
Ecart d'acquisition	10 000				10 000
Frais de recherche et développement	74 449				74 449
Logiciels	181 216	729		2 062	179 883
Marques	500 000				500 000
Brevets	155 917	21 267			177 184
TOTAL	921 582	21 996		2 062	941 516
Constructions	133 260	0			133 260
Installations tech., matériel et outillage	3 758 110	374 964		0	4 133 074
Autres immobilisations corporelles	589 196	34 162		67 986	555 372
Immobilisations en cours	675 103	112 671		50 367	737 407
TOTAL	5 155 668	521 797		118 353	5 559 112
Participations	4 139	85 975		66 640	23 474
Autres titres de participation					
Autres immobilisations financières	345 079	101 683		31 783	414 979
TOTAL	349 218	187 658		98 423	438 452
TOTAL	6 426 470	731 451		218 839	6 939 080

Etat des amortissements et provisions

Présenté en Euros

	Début d'exercice	Augmentation	Reclassement	Diminution	Fin d'exercice
Ecart d'acquisition	10 000				10 000
Frais de recherche et développement	74 449				74 449
Logiciels	116 398	21 245		2 062	135 581
Marques	160 000	40 000			200 000
Brevets	101 248	25 312			126 559
TOTAL	462 095	86 557	0	2 062	546 590
Constructions	43 261	12 085			55 346
Installations tech., matériel et outillage	2 115 230	585 135		0	2 700 364
Autres immobilisations corporelles	231 215	87 407		47 027	271 594
Immobilisations en cours	30 395	37 444			67 840
TOTAL	2 420 100	722 072	0	47 027	3 095 145
Participations	0			0	0
Autres titres de participation					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	0	0	0	0	0
TOTAL	2 882 196	808 629	0	49 089	3 641 734

Notes sur le tableau des immobilisations :

Les immobilisations en cours sont constituées d'ancillaires en cours de production et en attente de mise en dépôt ainsi que de versements effectués aux architectes dans le cadre du lancement du projet Usine du Futur 4.0.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie pour 14 613 €, de prêts au personnel pour 14 850 € et d'un compte « espèces » lié à la gestion d'un contrat de liquidité portant sur les titres d'I.Ceram pour 27 817 €, des différentes avances réalisées aux filiales mises en équivalence pour 357 699 €.

Note 5.2 – Analyse des créances et des dettes

Etat des échéances des créances et des dettes

Présenté en Euros

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	385 510		385 510
Prêts	14 850	1 975	12 875
Autres immobilisations financières	14 619		14 619
Clients douteux ou litigieux	638	638	
Autres créances clients	383 936	383 936	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 740	4 740	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	0	0	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	429 548	429 548	
- TVA	133 487	133 487	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	0	0	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	276 574	276 574	
Charges constatées d'avance	19 674	19 674	
TOTAL	1 663 574	1 250 570	413 004
Montant des prêts accordés dans l'exercice	24 000		
Remboursements des prêts dans l'exercice	9 150		
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	0	0		
- plus d'un an	1 121 153	387 432	733 721	
Emprunts et dettes financières divers	143 778	134 278	9 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	550 798	550 798		
Personnel et comptes rattachés	146 404	146 404		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 810	113 810		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Etats, impôts et taxes recouvrables sur des tiers	4 924	4 924		
- Impôts sur les bénéfices	1 666	1 666		
- TVA	2 471	2 471		
- Obligations cautionnées	0	0		
- Autres impôts et taxes	27 749	27 749		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	105 802	105 802		
Groupes et associés	5 264	5 264		
Autres dettes	1 578	1 578		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	184 778	184 778		
0	2 410 174	1 666 953	743 221	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	248 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	387 829			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Note 5.3 - Trésorerie et disponibilités

Le poste trésorerie et disponibilités se décompose comme suit :

Trésorerie et disponibilités

En euros	2019	2018
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	124 944	1 780 551
Trésorerie active brute au bilan	124 944	1 780 551
CBC	0	-68 677
Trésorerie passive brute au bilan	0	-68 677
Total trésorerie nette	124 944	1 711 873

Note 5.4 – Détail des comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actifs sont exclusivement constitués de charges constatées d'avances pour un montant de 19 674 €

Note 5.5 – Capital

Le capital du groupe I.CERAM au 31 décembre 2019 se décompose ainsi :

5 909 143 actions d'une valeur nominale de 0.10 €, soit un capital de 590 914.30 €.

Investissement Développement détient 3 106 070 actions d'I.Céram, soit 52.56 %.

Capital

Présenté en Euros

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
Au 31 décembre 2018	590 914	9 432 970	-503 241	-2 631 600	6 889 042
Résultat 2018		-2 707 896	76 295	2 631 600	0
Mouvement sur réserves consolidés			-19 925		-19 925
Augmentation de capital	0	0			0
Résultat 2019				-2 764 066	-2 764 066
Au 31 décembre 2019	590 914	6 725 074	-446 871	-2 764 066	4 105 051

Note 5.6 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres à hauteur de 25 K€ sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables octroyées en juillet 2015 par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour accompagner le développement commercial à l'international de la société.

Note 5.7 – Provisions

Les provisions couvrent les dépréciations ou risques suivants :

Etat des provisions

Présenté en Euros

Valeur des provisions	Début d'exercice	Augmentation	Reclassement	Diminution	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires					
Dont majoration exceptionnelles de 30%					
Sur sociétés mises en équivalence	36 690	16 060		140	52 611
Provisions	24 357	4 407		24 357	4 407
Sur immobilisations	301 643	102 756			404 399
Sur stock et en-cours	185 743	38 212			223 954
Sur clients et comptes rattachés	19 310	604		19 310	604
Autres dépréciations					
TOTAL	567 742	162 040	0	43 807	685 976

Note 5.8 – Analyse du chiffre d'affaires

Analyse du chiffre d'affaires

En euros	2019	2018
Ventes produits finis	1 515 742	1 379 279
- France	1 244 335	1 252 291
- Export	271 407	126 988
Ventes marchandises	41 277	56 183
- France	15 474	39 616
- Export	25 803	16 567
Ventes services	66 647	53 985
- France	66 647	53 562
- Export	0	423
Total	1 623 667	1 489 447

Note 5.9 – Analyse des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

En euros	2019	2018
Dotations aux amortissements immobilisations	705 873	651 152
Dotations aux provisions sur actif immobilisé	102 756	104 821
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	24 357
Dotations aux provisions sur stock	38 816	0
Total	847 445	780 329

Note 5.10 – Analyse du résultat financier

Le poste résultat financier se décompose ainsi :

En euros	2019	2018
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 351	8 372
Différences positives de change	200	185
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Produits financiers	3 551	8 557
Intérêts et charges assimilées	154 285	85 141
Provisions pour dépréciation des titres de placement		
Produits financiers	154 285	85 141
Résultat Financier	-150 734	-76 584

Note 5.11 – Analyse du résultat exceptionnel

En euros	2019	2018
Produit exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	114 552	201 372
Reprises provisions, transferts charges	24 357	0
Produits exceptionnels	138 909	201 372
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 640	1 062
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 959	7 216
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 407	8 255
Charges exceptionnelles	44 006	16 533
Résultat exceptionnel	94 903	184 839

Le poste résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

- Le résultat exceptionnel est composé principalement :
 - Des produits liés à une subvention d'investissement pour 83 197 €
 - Des produits exceptionnels sur opération de gestion pour 20 455 €
 - Des pertes sur ces cessions d'immobilisations corporelles pour 10 059 €.

Note 5.12 – Impôts différés et Impôts sur le résultat

Charge d'impôt au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En euros	2019	2018
Impôts exigibles	1 825	-437
Impôts différés	18 063	108 336
Charges (produits) d'impôt	19 888	107 899

Au 31 décembre 2019, ces déficits reportables s'élevent à 13 740 K€. Ceux-ci n'ont donné lieu à aucune activation d'impôt différé.

La preuve d'impôt de la période se présente comme suit :

En euros	2019	2018
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	-2 764 066	-2 631 600
+ Charges (Produits d'impôt)	-1 825	437
Résultat net consolidé avant impôt	-2 762 241	-2 632 037
Charge d'impôt théorique à 33,1/3 %	-1 825	437
Impact des différences fiscales permanentes	18 063	108 336
Effet de l'imputation de bénéfices sur déficits sans IDA		
Effet des pertes reportables non activées		
Crédits d'impôts et impôts forfaitaires		
Divers		
Charge d'impôt effective	-19 888	-107 899
Taux d'impôt effectif	-0,72%	-4,10%

Note 5.13 – Effectif

Effectif total moyen des salariés permanents :

	2019	2018
- Cadres	12	14
- Agents de maîtrise et techniciens	2	0
- Employés	11	14
- Ouvriers	15	16
TOTAL	40	44

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Note 5.14 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants versée par la société et/ou par ses filiales consolidées en intégration globale s'élève à un total de 144,3 K€.

Note 5.15 – Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 s'élèvent à 33,2 K€.

Aucun honoraire n'a été facturé au titre des conseils et prestations de services.

Note 5.16 - Analyse des Risques

Risque de taux :

La dette financière du Groupe a été souscrite intégralement à taux fixe. Il n'est donc pas exposé à un risque d'évolution des taux d'intérêt.

Risque de change :

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euro et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

Note 5.17 – Engagements hors bilan

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES

Crédit bail mobilier
 Avals et cautions
 Nantissement du fonds de commerce
 Autres engagements donnés

Dont concernant :
 - les dirigeants
 - les filiales
 - les participations
 - les autres entreprises liées
 Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Présenté en Euros

ENGAGEMENTS	2019	2018
Pensions et indemnités assimilées		
Compléments de retraite pour personnel en activité		
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite		
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	17 286	18 222
TOTAL	17 286	18 222

Note 5.18 – Parties liées

Présenté en Euros

31/12/18			INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT
COMPTES COURANTS BLOQUES			
AVANCES (CONVENTION TRESORERIE)			217 912
COMPTES COURANTS ASSOCIES			
TOTAL	0	0	217 912

31/12/19			INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT
COMPTES COURANTS BLOQUES			
AVANCES (CONVENTION TRESORERIE)			270 062
COMPTES COURANTS ASSOCIES			
TOTAL	0	0	270 062